

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1211

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert,
M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André,
M. Schwartzberg et M. Giraud

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

les mots :

« actions de promotion touristique d'intérêt communautaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.